

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 46 (1999)  
**Heft:** 7-8

**Register:** Inserentenverzeichnis

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sicherheitsbericht  
Sicherheitsbericht 2000 veröffentlicht.  
Zürich: «Neue Zürcher Zeitung» (NZZ),  
11.6.1999, S. 13, 15, Abb., Graph.  
BZS-SIG DOK 14.1.7  
Bestellnummer: 72/16036

Dick Hans-Kaspar  
**Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999  
in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück  
Eschede». Kurzreferat von  
Herrn Hans-Kaspar Dick, Mitglied der  
Geschäftsleitung SBB AG.**  
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband  
(SFV), 21.5.1999, 2 S.  
BZS-SIG DOK 3.11.7  
Bestellnummer: 72/16042

Kiemann Fritz  
**Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999  
in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück  
Eschede». Die Katastrophe  
von Eschede. Ein Dorf wird aus allen  
Träumen herausgerissen.**  
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband  
(SFV), 21.5.1999, 7 S., Karten  
BZS-SIG DOK 3.11.7  
Bestellnummer: 72/16044

Sartoy Beda  
**Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999  
in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück  
Eschede». «Konzept zur Bewältigung  
eines Grossereignisses in der Schweiz».  
Sind wir bereit?**  
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband  
(SFV), 21.5.1999, 11 S., Folien  
BZS-SIG DOK 3.11.7  
Bestellnummer: 72/16045

Flückiger Hans-Rudolf  
**Fachtagung SFV vom 21. Mai 1999  
in Bern zum Thema «ICE-Bahnunglück  
Eschede». Die politische Verantwortung  
der Behörden bei Grossereignissen.**  
Bern: Schweizerischer Feuerwehrverband  
(SFV), 21.5.1999, 2 S.  
BZS-SIG DOK 3.11.7  
Bestellnummer: 72/16046

## Inserentenverzeichnis

Artlux .....	13
Beric AG .....	10
Bevölkerungsschutz .....	4
Heuscher & Partner .....	64
Hipo AG .....	4
Hohsoft-Produkte AG .....	4
Krüger & Co. AG .....	19
Lamit GmbH .....	4
Waba-Systems .....	4

## Concept «Sapeurs-pompiers 2000 plus»: point de vue!

C'est dans les détails que j'ai pris connaissance du concept «Sapeurs-pompiers 2000 plus». Endossant des fonctions dans les trois domaines (PCi, armée, pompiers), c'est donc en toute liberté que j'exprime ici mon point de vue.

Si la vocation du concept vise à éviter les doublons, force est de constater que bien des affirmations négligent une appréciation préalable.

La prétention de reprendre des tâches telles que le ravitaillement et l'assistance ressort d'une ineptie pure.

Ravitailleur ne se limite pas à acheminer une subsistance «sur le pouce», comme cela se produit lors d'interventions relativement importantes. Au contraire, la véritable activité du ravitaillement englobe l'approvisionnement en vivres, carburants, lubrifiants.

L'assistance demande une infrastructure importante, avec centre de rassemblement, centre d'hébergement, contrôle nominatif des personnes évacuées, ainsi que l'approvisionnement en vivres.

On s'en rend compte, ces deux tâches à elles seules demandent du personnel, des moyens de transport, des bases d'accueil... et du savoir.

Avec la réduction d'un tiers des effectifs des corps de sapeurs-pompiers, des missions toujours plus diversifiées, des exigences toujours plus élevées, permettez-moi de souligner ici une contradiction qui saute pourtant aux yeux.

La page 9 du rapport souligne que l'engagement de l'armée et de la PCi lors d'événements majeurs ont lieu parce qu'elles existent. Merci, nous ne le savions pas!

Pourtant, lorsqu'en gare de Saxon, une collision entre deux trains se produit à 3 h du matin, qu'il s'agit d'héberger pour la nuit environ 400 voyageurs, on a du mal à voir quelles infrastructures privées peuvent entrer en ligne de compte, et surtout à quel prix. Ce seul exemple démontre les limites d'un système uniquement basé sur une infrastructure privée.

Faire appel à la PCi (comme dans le cas précédent) n'est pas lié exclusivement au fait qu'elle existe, mais aussi à la logique. De surcroît, les inondations provoquées par les crues de ce mois de mai démontrent à quel point l'engagement massif de personnel et de moyens sont nécessaires.

Quant aux frais auxquels vous faites allusion, de toute façon, et contrairement à vos affirmations, ils incomberont immanquablement à la communauté sinistrée, quelles que soient le type de formations en-

gagées (entreprises privées ou moyens PCi, armée).

En cas de conflits, les sapeurs-pompiers sont à même d'assumer leurs missions de base, même sur plusieurs jours! (page 16) Affirmation cavalière.

Les effets des armes lourdes provoquent des dégâts conséquents: incendie total, danger d'effondrement, quand ce n'est pas l'édifice complet qui s'est déjà écroulé! Ce type d'événement n'est pas comparable aux interventions coutumières. Ils nécessitent presque toujours l'engagement de gros moyens.

De plus, rien ne permet d'exclure que d'autres localités voisines soient épargnées, encore moins les voies de communications.

Conséquence: la prétendue collaboration régionale ne fonctionne déjà plus, les axes étant coupés et le gros des moyens des centres de renfort probablement déjà engagés sur des sinistres.

Au surplus, en cas de demande d'aide, c'est l'EM régional de conduite qui décide où mettre les efforts principaux. La collaboration régionale n'est donc pas si évidente que sur le papier.

Faut-il encore se remémorer le principe n° 9? diminuer d'un tiers les effectifs! Ces conditions préalables étant posées, êtes-vous vraiment certains de pouvoir assumer votre mission durant la phase aiguë même pendant plusieurs jours? Et là, déjà, vos prétentions d'assurer la logistique et l'assistance s'effondrent!

Ma conclusion: votre rapport est certes très fouillé. Il s'appuie sur l'expérience de l'intervention, des statistiques ainsi qu'une vision du futur.

En revanche, la prétendue collaboration avec les partenaires, pourtant évoquée à maintes reprises, s'efface très vite derrière l'arrogance du contenu de votre rapport. Prétendre s'accaparer de nouvelles missions sans en mesurer l'ampleur, aller jusqu'à fixer le nombre de bataillons d'aide en cas de catastrophe à créer (alors que vous ne cessez de répéter que vous pouvez faire tout, et tout seul) dénote une certaine absence de déontologie.

Heureusement, ma carrière professionnelle ainsi que mes activités annexes m'amènent très régulièrement à collaborer avec les partenaires. Chacun a l'occasion de transmettre son savoir à l'autre et l'impression qui s'en dégage n'est pas le reflet du concept «Sapeurs-pompiers 2000 plus».

Marc-André Marchand, Yvonand